

SÉANCE DU 11 MARS 2016

Ordre du jour : **URBANISME**
 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015
(BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)
 VOTE DU BUDGET 2016 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)
 PROJET EXTENSION BAR A THYM
 QUESTIONS DIVERSES

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} mars 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 11 mars 2016 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Jacques MENU, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET, Patrice GAILLARD, Lydie GALL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé :

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 12 février 2016.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Jean-Claude TIMMERMAN pour présenter le compte administratif de l'exercice 2015. Il indique que le budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 472 371.40 €, et un excédent d'investissement de 79 979.24 €. Le budget de l'eau et assainissement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 10 591.56 € et un excédent d'investissement de 96 110.51 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal et celui du budget de l'eau-assainissement.

De plus, le compte de gestion du percepteur des deux budgets fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif. Le Conseil Municipal adopte donc le compte de gestion du percepteur pour le budget de l'eau et le budget général de l'année 2015.

VOTE DU BUDGET 2016 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)

La commission finances propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des 4 taxes locales. Après avoir délibéré, le conseil Municipal accepte la proposition de la commission, soient taxe d'habitation : 14.05 %, taxe foncière (bâti) : 8.50 %, taxe foncière (non bâti) : 36.70 %, CFE : 22.03 %.

La commission finances présente donc sa proposition de budget (budget principal + budget eau-assainissement) pour l'année 2016. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 070 594.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 948 706.64 €

Et le budget de l'eau et assainissement 2016, est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 258 168.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 468 914.51 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2015 du budget principal en totalité en investissement soit 472 371.40 € au compte 1068.

PROJET EXTENSION BAR A THYM

Monsieur le Maire présente le projet soumis par INGENIUS, qui prévoit une extension de 91 m².

Après études du projet soumis, le conseil souhaite un délai de réflexion pour murir le projet. Car le projet proposé ne correspond pas aux attentes du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Révision des loyers communaux : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers communaux au 1^{er} avril 2016, selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE qui s'élève à 0.02 % pour cette année. De plus, il explique que les charges de chacun doivent être examinées et réajustées aux dépenses survenues en 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, au vu l'indice de référence des loyers de l'INSEE de + 0.02 %, décide de ne pas augmenter les loyers des appartements communaux à compter du 1^{er} avril 2016, et de réajuster les charges mensuelles de chaque locataire suivant les dépenses réelles de l'année.

Appartement n° 3 –Résidence du Bourg : M. Rémy GARCIA a demandé de quitter l'appartement n° 3 situé 15 route de l'Ecule à MINZIER le 31 mars 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement à M. et Mme SCHMITZ Marc pour un montant mensuel de 916 € et des charges mensuelles à hauteur de 65 € à compter du 1^{er} avril 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. L'appartement n° 3 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Ecule à MINZIER sera donc loué à M. et Mme SCHMITZ Marc à compter du 1^{er} avril 2016 pour un loyer mensuel de 916 € et des charges mensuelles à hauteur de 65 €.

Demande subvention : M. VADON Christophe propose à la commune de participer à son projet de livres sur le thème de l'Afrique. Le conseil propose de faire un don de 100 €.

Journée environnement : la journée nettoyage aura lieu le samedi 9 avril 2016 à 9h. Rendez-vous devant la mairie.

Véronique LEGENDRE prend la parole pour faire remonter des mécontentements communiqués par plusieurs habitants de Minzier « insatisfaits » de certaines décisions de la municipalité (notamment le limiteur de son). Le conseil prend note et conseille à ces personnes de venir échanger avec le Maire et ses adjoints lors des permanences publiques prévues chaque semaine et chaque mois.

L'extincteur de Chamoux est toujours dans un endroit clos. Il doit être déplacé prochainement.

Lydie GALL informe que le centre de loisirs du Triolet ouvrira les mercredis après-midi à partir de la rentrée scolaire 2016.

Dans le cadre de la remise en état du parcours de santé des Devins, Lydie GALL indique que l'achat d'un panneau métallique est à l'étude pour un montant approximatif de 450 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.